

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-16793/24/CM

■ Approbation de la Feuille de route "Industries Culturelles et Créatives" de la Métropole Aix-Marseille-Provence 102483

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, au regard de ses compétences et de son fort engagement pour l'accompagnement et le développement des filières d'excellence identifie la filière numérique, Industries culturelles et créatives / Microélectronique comme une des six filières stratégiques portées par l'agenda du développement économique métropolitain actualisé en juin 2022.

La Métropole s'engage sur cette filière avec ses moyens et compétences en matière d'aménagement économique, d'accompagnement aux entreprises, d'animation et de coordination, de financement, de formations, d'emplois et d'attractivité. L'engagement métropolitain sur les Industries culturelles et créatives s'accorde par ailleurs avec la définition de sa politique culturelle délibérée en octobre 2023.

Situées à l'intersection des champs de l'économie et de la culture, les Industries Culturelles et Créatives (ICC) recouvrent un large éventail de secteurs liés à la création, la production, la distribution et la consommation de biens et de services culturels et artistiques. Ces industries jouent un rôle majeur dans la promotion de la diversité culturelle, la préservation du patrimoine, la stimulation de l'innovation et de la créativité.

Les ICC sont réparties en 6 familles :

- Cinéma & audiovisuel,
- Jeux Vidéo,
- Edition,
- Arts visuels & arts de vivre,
- Musique & spectacle vivant,
- Mode & création.

Depuis une vingtaine d'années, les ICC se sont significativement développées et constituent aujourd'hui un secteur de premier plan au sein de l'économie française. Pionnières dans l'adoption et l'expérimentation des technologies numériques innovantes, elles sont devenues des vecteurs de développement et de retombées économiques sur les territoires, des leviers importants de croissance et d'emplois mais également des vecteurs d'attractivité et de rayonnement international du savoir-faire français.

En 2021, les ICC représentent en France un chiffre d'affaires cumulé de 110 milliards d'euros, soit 5 % du PIB français, et 1,7 million d'emplois (source BPI France). La filière cinéma illustre cette dynamique à l'échelle métropolitaine, deuxième territoire de tournage en France avec 600 jours par an, des infrastructures de premiers plans et 3 000 emplois directs.

De même que la filière mode et création métropolitaine qui compte 18 000 emplois directs et indirects et contribue à illustrer une image jeune et dynamique et d'un territoire en renouveau.

Comme indiqué dans l'agenda du développement économique métropolitain actualisé, chaque filière d'excellence s'appuie sur une feuille de route afin de proposer une vision stratégique permettant de fixer un cap et de déployer un plan d'actions à l'horizon 3/5 ans qui pourra être précisé.

Cette feuille de route des Industries Culturelles et Créatives présente un état des lieux de la filière, un diagnostic recensant ses forces – une dynamique culturelle incarnée par des événements de renommée internationale, un réseau d'acteurs publics / privés engagé et un maillage

d'infrastructures de qualité – et faiblesses, ainsi que ses grands enjeux construits à partir des besoins et attentes actuels et futurs des acteurs.

Elle propose ainsi une stratégie de positionnement territorial précisant les ambitions communes et les objectifs stratégiques de moyen / long termes traduits dans un programme d'actions qui sera actualisé et amendé au fil de sa mise en œuvre.

Au-delà de sa portée stratégique, la Feuille de Route ICC identifie les nombreux acteurs de l'écosystème à associer dans une démarche partagée afin de conjuguer les efforts et optimiser les moyens de chacun.

Pour répondre aux enjeux identifiés, la feuille de route propose un plan d'actions opérationnel articulé autour de 5 orientations stratégiques prioritaires :

- Accroître l'offre foncière et immobilière pour permettre le développement de la filière ;
- Renforcer et structurer l'offre de services aux entreprises ;
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire ;
- Soutenir les projets structurants de la filière ;
- Contribuer à la création d'un Pôle Euro Med Afrique.

Ces cinq orientations stratégiques se déclinent en 40 actions permettant de structurer, d'animer et de développer la filière ICC dans un objectif d'attractivité territoriale, d'accompagnement des entreprises en croissance et de création d'emplois. Ces actions mobilisent à la fois les politiques économiques et culturelles de la Métropole pour maximiser leurs impacts, stimuler l'effet d'entraînement et la structuration de la filière.

Ce plan d'actions est par ailleurs évolutif, il permet une première coordination de tous les intervenants internes à la Métropole comme des partenaires.

Pour les actions concernant la Métropole et un ou plusieurs partenaires identifiés, les modalités pourront quant à elles être définies dans une convention partenariale. Dans le cadre d'une démarche itérative, une clause de revoyure sera organisée une à deux fois par an pour faire le point d'étape des actions en cours conduites par chacun des acteurs et en évaluer l'avancement effectif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° ATCS-001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 relative à l'approbation de la définition de la politique culturelle métropolitaine.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière industries culturelles et créatives est une priorité de l'action économique métropolitaine ;
- Que le développement de la filière a pour objectif la création d'emplois et la croissance des entreprises ;
- Que le travail partenarial mené avec les acteurs de l'écosystème des industries culturelles et créatives dans le cadre de la feuille de route a permis la formalisation d'une vision stratégique partagée.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la Feuille de Route Stratégique de la filière des Industries Culturelles et Créatives ci-annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX